



Charte des membres de l'Association Suisse des Guides-Interprètes du Patrimoine (ASGIP)

1. Cadre identitaire

Rôle et cadre de travail

Le/la membre guide a pour rôle d'accueillir, d'accompagner, d'informer et de sensibiliser le public non spécialisé (familles, touristes, classes, ...) aux différents patrimoines de sa région: naturel, paysager, bâti, historique, culturel, économique et social.

Le travail du/de la membre guide s'inscrit dans le cadre d'*Agenda 2030*, avec les objectifs du développement durable (ODD). L'activité proposée par le/la membre guide est donc respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, de la population locale, des différents patrimoines et des savoir-faire locaux.

Il/elle est capable de développer et d'offrir un programme d'activités interactives pour des clients.

Il/elle organise, gère, anime et guide:

- en respectant les normes usuelles de sécurité;
- en ville, à la campagne, de la plaine à la moyenne montagne (limite supérieure de la forêt);
- en s'appuyant sur des techniques pédagogiques d'animation, des connaissances naturalistes, culturelles, historiques et économiques régionales et locales.

Le/la membre guide apporte une plus-value à ses prestations en tissant des liens entre les différents domaines de compétences du métier, en parlant en public dans deux langues au moins, en suscitant l'enthousiasme, en s'adaptant aux situations telles qu'elles se présentent, tout en prenant des initiatives et en motivant ses clients.

Un modèle d'écotourisme

Le/la membre guide propose des activités faisant appel à la mobilité douce; il ne s'agit en aucun cas de loisirs sportifs et/ou motorisés.

Les activités proposées par le/la membre guide constituent un modèle d'écotourisme à l'échelle locale, basé sur la coopération entre les offices du tourisme, les organisations de protection de l'environnement et du patrimoine et les autorités politiques locales, régionales ou cantonales, ainsi que les acteurs locaux.

Grâce à ce modèle, il apparaît aux yeux de tous que l'écotourisme est plus qu'un simple créneau commercial : il s'agit bien d'un développement durable de la branche touristique, notamment du tourisme de proximité.

Ce modèle de tourisme incite les populations à prendre conscience de la valeur de l'environnement et des patrimoines qui les entourent.

Cohérence entre contenu de la Charte et pratique de l'activité

L'esprit de l'activité proposée et le déroulement de celle-ci sont cohérents dans l'utilisation et la gestion des produits et des transports utilisés. Par exemple:

- le/la membre guide sensibilise ses clients à prendre les transports publics pour rejoindre le lieu de l'activité;
- dans la nature, il/elle suit les sentiers balisés en toute saison (respect de la tranquillité de la faune, et protection de la flore. Référence: www.respecter-cest-protger.ch);
- les produits du terroir, l'artisanat et les autres produits locaux sont mis en valeur;
- les matériaux réutilisables sont privilégiés; les déchets sont minimisés et récupérés.

Notions de respect

Afin de garantir au maximum le respect des sites historiques, construits et naturels, en particulier s'ils sont sensibles, le/la membre guide développe son activité hors de l'esprit du tourisme de masse.

Il/elle est également conscient/e de la pression qu'un groupe, même restreint, exerce sur un site et agit en conséquence.

Il/elle respecte les lois, les biens communs immatériels (silence, air, eau, ...), les zones de protection, la valeur intrinsèque des objets vivants ou non vivants.

Le comportement du groupe est géré par le/la membre guide dans le respect des personnes présentes ainsi que dans celui de la population locale.

2. Directives relatives à la qualité

La recherche de la meilleure qualité est au centre des préoccupations du/de la membre guide:

A. Compte rendu de l'activité

Une fois l'activité réalisée, le/la membre guide demande un retour à sa clientèle. Il/elle peut ainsi évaluer la satisfaction de ses clients et l'atteinte des objectifs de l'activité.

Il/elle prépare, module et adapte sa prochaine activité en fonction des éléments relevés dans le cadre de l'évaluation précédente.

B. Evolution au sein de la profession

De manière générale, le/la membre guide:

- met régulièrement à jour ses connaissances méthodologiques, juridiques, pratiques et techniques, par la formation continue. Il/elle approfondit particulièrement sa connaissance du ou des milieux qu'il/elle présente à sa clientèle;
- exerce son activité dans le but de promouvoir une image positive de la profession;
- met régulièrement à jour ses compétences de secouriste (premiers secours + BLS-AED-SRC complet);
- fait la promotion de l'ASGIP dans le cadre de son activité, en présentant brièvement l'association à ses clients ou lors de contacts avec les médias, en affichant le logo, en distribuant des flyers et/ou en incitant les clients à aller consulter le site.

C. Contrôle

Selon l'article 2 des statuts, l'ASGIP assure le contrôle et le respect des présents engagements.

3. Engagement

Je, soussigné/e ,
m'engage par ma signature à exercer mon activité de membre guide dans le respect des principes énoncés dans la présente Charte.

Lieu:

Date:

Signature du/de la membre guide: